

Conseil Municipal de St ANDEOL, le 28 septembre 2013 à 17H

Etaient présents: Camille Lecat; Hervé Pellecuer; Daniel Mathieu; Céline Mathieu; Pierrette Coudert
Sandra Laurain, secrétaire
Procuration de P.P. Shaeffer à P. Coudert
Secrétaire de séance: P. Coudert

Les précédents compte- rendu de conseil, très longs, seront envoyés aux conseillers pour relecture et approbation ultérieure au prochain conseil.

INFORMATIONS DIVERSES :

- **Le café de l'Espinass** est repris au 30 septembre par BOIS2MAINS ; cela induira plus de cohérence entre les animations associatives et le café; la licence 3 sera reprise par Camille Lecat et J.C. Dautry signera le récépissé de déclaration en mairie. Une fête de la châtaigne est prévue le 12 octobre.
- **Un chantier international** de 12 jeunes a permis de construire 2 murs en pierres sèches, de débiter la ruine et de rendre possible des échanges sympathiques avec la population. Le coût de l'opération est de 10300 € et la mairie participe à hauteur de 5163 €.
- **Un courrier de l'UNESCO** propose des panneaux d'information à l'entrée des limites communales, La commune s'est positionnée pour 3 panneaux à 102 € l'un,
- **Divagation des chiens**, Le Code Rural est explicite sur le sujet ainsi que la réglementation Parc: les chiens doivent être tenus et « pucés ». Mr Le Maire a sensibilisé les personnes concernées et a pris des mesures de police individualisées et proportionnées: un espace grillagé est prévu. Un avis du Maire rappelant les obligations des propriétaires de chiens et chats est en cours de rédaction.
- **La toiture de l'appartement de Lézinier** présente une insuffisance dans la travée centrale. Le locataire fera les travaux et la mairie paiera l'isolant (environ 1000 €).
- **Syndicat mixte CFD**: le versement des subventions est lié au versement des participations communales, afin de relancer l'avant-projet, soit globalement 66000 € pour l'ensemble des communes et 99000 € pour le Conseil Général, La participation pour les communes sans parcours s'étalera sur 3 ans: 638 en 2015; 478 en 2014 ; 478 en 2015, Le conseil délibère favorablement,
- **Zone de répartition des eaux sur les pentes des Gardons**,
Un communiqué de presse préfectoral signale l'obligation de déclaration des prélèvements **non domestiques** des eaux de surface au-delà de 1000 m³ /an. Une réunion sera tenue à ST Germain de Calberte le 3 octobre à 10h par la Chambre d'Agriculture, Daniel Mathieu y assistera et Sandra relatera l'information par internet.

ZAD de Sambuget : la mairie propose une vente à l'amiable à 36500 € non ferme et définitive, une demande de 20% de subvention au Parc pour acquisition, En parallèle une visite des organismes HLM et du Parc est prévue pour approfondir la réflexion, Une délibération est prise dans ce sens.

PROPRIETE Emile Jourdan: elle se réfère à 2 parcelles, C273 et C414, au statut différent. Des recherches auprès du service de publicité foncière sur l'existence d'héritiers éventuels et de biens vacants sont actuellement en cours.

MAISON ROUVERAND

Le projet initial (2 logements) a fait place à un nouveau scénario: un seul logement plus grand de 108 m² pour une seule famille avec enfants. Un nouveau plan de financement doit valider ce choix avec accompagnement par un architecte, et possibilité de délégation de la maîtrise d'ouvrage à un

office HLM.

Estimation coût total de l'opération Acquisition = 106 000€ - Travaux = 88 000€ - TOTAL = 194 000€ HT	
Financement	Montant
DETR 2012	31 065,22
Réserve parlementaire	2 943,60
CG 48	7 622
CR LR	6 480
Prêt P.L.U.S	115 889,18
Autofinancement	30 000
TOTAL HT	194 000€

Le conseil délibère favorablement

AMENAGEMENT DE LEZINIER : prochaine étape : élaboration du cahier des charges et appel d'offre.

TABLEAU DE CLASSEMENT/DECLASSEMENT

Le conseil délibère sur la liste des voies déjà présentées par le maire lors de précédents conseils et donne son accord pour lancer l'enquête publique.

PLAN DE MASSIF :

Les communes se sont organisées pour régulariser les DFCI au regard du plan massif de 2009. Sur la commune de St Andéol, a été retenue la piste des Crêtes ; 2 Bassins de retenue d'eau sont prévus à Loubreyrou et à l'Espinassas.

Les communes volontaires feraient des commandes groupées pour les travaux.

Une délégation de maîtrise d'ouvrage serait déléguée à l'ASA DFCI.

PNC :

La commune du Pont de Montvert souhaite conserver le personnel Parc (qu'il est prévu de transférer à Génolhac), et rester antenne du Parc. Une nouvelle rencontre avec Mr le Préfet aura lieu le 4 octobre avec en arrière-plan les problèmes de fonctionnement internes du Parc.

Décret du conseil d'Etat pour application de la charte début octobre ; délibération des communes à la fin de l'année.

EON :

L'approvisionnement en bois de la nouvelle centrale électrique de Gardanne fait l'objet d'un plan contractualisé sur 20 ans avec 2/3, à terme, de bois local. Les communes forestières se sont constituées en association.

Communes forestières du département de la Lozère

Le conseil délibère favorablement pour adhérer à l'association et à la revue associée,

CONTRAT E, TAMISIER :

Suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 19 septembre, le conseil délibère favorablement pour le passage du poste à 20h hebdomadaires à compter du 1er octobre et pour l'examen, au comité technique paritaire, d'un avancement en grade statutaire.

P. Coudert ne participe pas au vote.

CONVENTION MAD S. LAURAIN

Le conseil délibère favorablement pour la signature d'un avenant à la convention de MAD relatif à la modification du tableau d'évaluation des charges.

A la demande de S Laurain, son temps de travail est ramené à 17h30 hebdo à compter du 1er octobre; la convention de MAD sera toutefois menée à terme (fin décembre 2013).

AGEDI :

Syndicat A.GE.D.I: mise à jour des adhésions-retraits des membres du syndicat de juin 2011 à août 2013: Accord du Conseil.

SUBVENTION

Madame Dautry pour l'association « Les Rendez-vous de Lézinié » demande une subvention pour un spectacle polyphonique, fin octobre-début novembre (date à préciser) , autour du poète chilien Pablo Neruda. Le coût de 900 € réparti entre la mairie 600 € et l'association 300 € permettrait la gratuité du spectacle pour les habitants. Le conseil accorde la subvention, Mr Dautry ne participe pas au vote.

La séance est levée à 22h00